

SCP 318.02

**Sous-commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors de la
Communauté flamande.**

Institution et modifications

(0) A.R. 21.06.1999 M.B. 15.09.1999

Article 2, 2ème alinéa

Compétente pour les travailleurs en général et leurs employeurs, à savoir les services subsidiés par la Communauté flamande ou la Commission communautaire flamande de la Région de Bruxelles-Capitale.